

Programme de stages à la Cour pénale spéciale

Offres de stage

La Cour pénale spéciale (CPS/ Cour) offre des possibilités de stage tout au long de l'année. Les candidatures peuvent être déposées à tout moment, même si aucune offre de stage n'est publiée.

Les offres de stage ne seront publiées qu'en cas de recherche d'un profil spécifique.

Avant de postuler un stage, les candidat(e)s doivent s'assurer de remplir les critères généraux et spécifiques d'admissibilité.

En raison du nombre important de demandes, seul(e)s les candidat(e)s sélectionné(e)s seront contacté(e)s par la CPS.

Non seulement les candidatures féminines sont encouragées, mais aussi priorité leur sera accordée, à qualification égale.

Objectifs

Le programme de stage de la CPS vise à :

- Sensibiliser davantage le public et renforcer le soutien apporté à la CPS dans l'exécution de son mandat en matière d'enquête, de poursuite, d'instruction et de jugement des personnes responsables des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en République centrafricaine depuis 2003 ;
- Offrir aux étudiant(e)s et jeunes professionnel(le)s en début de carrière, l'occasion de mettre leurs connaissances et leur expérience en pratique, tout en prenant part à certaines activités de la CPS, sous la supervision des personnes qualifiées ;
- Promouvoir une plus grande visibilité de la CPS dans les milieux académiques et de recherche en matière de justice pénale international(isé)e ;

Fonctions et Responsabilités

Les principales fonctions et responsabilités des stagiaires consistent à :

- Effectuer des recherches juridiques approfondies et des analyses sur des questions de droit relatives au mandat de la CPS, à savoir le droit pénal international, le droit international public, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme ;
- Procéder à des recherches sur des documents juridiques nationaux ou internationaux qui pourraient servir de référence ;
- Fournir des conseils et avis juridiques sur l'interprétation et l'application des textes applicables par la Cour.
- Rédiger des résumés d'éléments de preuves.
- Préparer des résumés d'observations soumises ou à soumettre à la Cour ;

- Préparer des mémoires sur des points de droit ;
- Observer et attirer l'attention sur l'avancement des procédures devant la Cour.
- Fournir un appui technique aux services administratifs du greffe et au Corps spécial d'avocats dans des domaines variés, notamment la participation des victimes aux procédures, les réparations, le soutien à la défense, le suivi des conditions de détention, l'administration, les finances, la logistique, l'informatique, l'archivage, la sécurité, la protection et le soutien des victimes et témoins, la communication et la sensibilisation, etc.

Qualifications requises

Formation

- Être titulaire d'un diplôme de droit ou de sciences politiques (au minimum de niveau licence) ou avoir une qualification juridique équivalente.
- Les Etudiants préparant, dans une université reconnue, leurs thèses de doctorat sur des questions touchant aux domaines de compétence de la Cour peuvent également postuler ;

Expérience professionnelle

- Le Programme de stages s'adressant aux candidat(e)s qui sont en fin d'études ou en début de carrière, il n'est pas requis d'avoir une expérience professionnelle ;
- Toutefois, les expériences professionnelles ou associatives revêtant un intérêt pour le mandat de la CPS, peuvent être un atout ;
- Faire preuve d'un réel intérêt pour le travail de la CPS ainsi que pour la lutte contre l'impunité en République centrafricaine.

Connaissances, capacités et aptitudes

- Capacité à s'adapter facilement à un environnement multiculturel, multilingue et international(isé) de travail ;
- Capacité de travailler efficacement en équipe, (capacité d'écouter, de consulter les autres et de communiquer de façon active) ;
- Aptitude à travailler de manière indépendante ;
- Prédilection à faire preuve de discrétion, fiabilité, rigueur intellectuelle, précision, persévérance, honnêteté, créativité et intégrité ;
- Très bonne aptitude à la communication orale ;
- Très bonne compétence rédactionnelle ;
- Bonnes connaissances dans l'utilisation de l'outil informatique (notamment dans les applications de la suite Microsoft Office) ;
- Compétences en matière de recherches, surtout en ligne et dans l'utilisation de bases de données électroniques.

Connaissances linguistiques

- La maîtrise de la langue de travail de la Cour (français) est requise, à l'écrit comme à l'oral.
- Une connaissance pratique de l'une ou des autres langues utiles pour le travail de la Cour, à savoir le sängö (langue officielle de la RCA), l'anglais ou l'arabe, constitue un atout.

Dépôt de candidature

Dossier de candidature

Les pièces obligatoires

Les informations suivantes sont obligatoires pour que le dossier de candidature soit complet et les demandes incomplètes seront rejetées :

- Le formulaire de candidature dûment rempli, relatif aux fonctions et responsabilités ([Lien hypertexte](#)) ;
- Une lettre de motivation (400 mots au maximum), exposant les raisons pour lesquelles le stage est sollicité, les centres d'intérêt, la formation et l'expérience (universitaires ou autres) qui satisfont aux conditions posées, et décrivant les attentes ainsi que les avantages d'un tel stage pour sa future carrière ;
- Deux lettres de référence émanant de personnes, autres que des membres de la famille du/de la candidat(e) qui connaissent le parcours universitaire du ou de la candidat(e), ses réalisations et son travail (si le candidat possède une expérience professionnelle) ;
- Les copies numérisées des diplômes universitaires et/ou d'autres diplômes, dans leur langue originale ;
- Les copies numérisées des relevés de notes, indiquant les cours et les enseignements suivis, les résultats obtenus et la date d'achèvement du cursus ;
- Les candidat(e)s, n'étant pas de citoyenneté centrafricaine, et comptant se rendre en République centrafricaine, doivent fournir une attestation d'assurance maladie, une attestation d'assurance-vie et une attestation de responsabilité civile, toutes valables en République centrafricaine.

Les pièces facultatives

- Une publication sur une question de droit ou autres sujets d'intérêt pour la Cour ; ;
- Un certificat de maîtrise de langue reconnu en anglais, français, arabe, ou sängö.

Procédure de dépôt de candidature

Langues des documents du dossier de candidature

- Tous les documents doivent être rédigés en français.
- Si certains documents officiels, tels que les diplômes ou les relevés de notes universitaires ne sont pas disponibles dans cette langue, il est requis d'en fournir une

traduction non certifiée complète et précise en français, ainsi qu'une copie des originaux.

Date limite de dépôt des candidatures

- Les dossiers de candidature peuvent être déposés, à tout moment, tout au long de l'année.
- Il est toutefois conseillé de postuler au moins quatre mois avant le début de la période de stage souhaitée.

Transmission de la candidature

- Les dossiers de candidature comprenant l'ensemble de documents requis et précisant le service concerné par la demande de stage doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : programmestages@cpsrca.cf ;
- Les dossiers de candidature contenant tous les documents peuvent être envoyés remis en main propre au Bureau du Greffier en chef adjoint internationale, au siège de la CPS.

Modalités du contrat

Durée du contrat et lieu d'exécution

- Les stagiaires travaillent à plein temps pendant la période valant durée du stage, fixée avant l'entrée en fonction des stagiaires ;
- La durée du stage va d'un minimum de trois (3) mois à un maximum de six (6) mois et ne peut dépasser ce maximum, sauf prorogation exceptionnelle à la condition que la durée totale du stage ne dépasse pas douze mois ;
- La date de début du stage indiquée en mois (en toutes lettres) et année (en quatre chiffres), par exemple « mars 2024 », peut être modifiée sous réserve d'un accord de la Cour ;
- Les candidatures indiquant une disponibilité au-delà du cycle de sélection en cours peuvent être considérées dans le cadre du cycle de sélection suivant ;
- La CPS se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, au contrat de tout(e) stagiaire en cas de manquement grave aux tâches qui lui sont assignées ou de conduite incompatible avec les normes relatives au stage ou avec les règles de la Cour.
- En fonction des besoins et des exigences liées aux missions à exécuter, le stage peut se réaliser en présentiel à Bangui ou à distance selon les modalités convenues avec le superviseur et dûment consignées dans un écrit.

Horaires de travail

- Les stagiaires doivent travailler pendant les heures normales de travail (de 8h à 16h30 du lundi au vendredi, avec 1h de pause) ;
- Toutefois, les stagiaires peuvent être appelé(e)s à travailler des heures additionnelles, afin de respecter les délais ;

- Si les stagiaires sont amené(e)s à effectuer un nombre considérable d'heures supplémentaires ou à travailler le week-end, les dispositions doivent être prises pour leur accorder des congés de compensation.
- Les stagiaires effectuant leur stage à distance sont soumis aux mêmes règles, sauf aménagement spécial convenu avec le responsable du service où ils sont admis en stage.

Jours fériés officiels

Les jours fériés officiels, applicables aux membres et employés de la CPS, valent également pour les stagiaires.

Congés autorisés et congés maladie

Congés autorisés

- Les stagiaires ont droit à deux jours et demi (2,5 jours) de congé par mois, qui doivent être pris au cours de leur stage et avec l'autorisation préalable de leur superviseur ;
- Les jours de congé ne peuvent pas être accumulés et pris en une seule fois à la fin du stage ;
- Les stagiaires doivent être présentes sur leur lieu de travail le dernier jour de leur stage ;
- Tous les jours de congés non utilisés à l'issue de cette période seront considérés comme perdus.

Congés maladie

- Pour chaque mois de stage, les stagiaires ont droit à une (1) journée de congé maladie, sans devoir présenter un certificat médical.
- Toute durée de congé maladie, au-delà de cette journée, mais qui n'est pas certifiée, sera déduite du total des congés autorisés.
- Les stagiaires doivent informer leur superviseur par écrit si une maladie ou toute autre circonstance imprévue les empêche de venir travailler ou de mener leur stage à son terme.

Fin de stage

Obligations des stagiaires

Remise de copies de documents de recherches et autres

- Les stagiaires sont tenus de fournir à leur section ou unité au sein de l'organe d'accueil une copie de tous les documents qu'ils ont rédigés pendant leur stage.
- Les stagiaires doivent respecter toutes les procédures de départ requises à l'issue de leur stage.
- À moins de disposer du droit de résidence en République centrafricaine, les stagiaires v(e)s de pays étrangers doivent quitter le territoire centrafricain dans un délai de sept (7) jours, à compter de la fin de leur stage.

Rapports de stage

- Chaque stagiaire doit soumettre un rapport de stage à la fin de son stage.
- Ce rapport doit contenir la durée totale du stage, une évaluation de l'encadrement obtenu ainsi qu'un résumé des travaux et activités accomplis.

Règlement des droits des stagiaires et les limites

Païement de la rémunération du dernier mois de stage

- Les stages de la CPS ne sont pas rémunérés.

Attestation de fin de stage

À l'issue de leur stage, et à la condition d'avoir accompli ses obligations ci-dessous, chaque stagiaire reçoit une attestation indiquant la durée de son affectation et le démembrement de la CPS ou des subdivisions d'accueil.

Emploi auprès de la Cour

Les stagiaires ne doivent pas s'attendre à être recruté(e)s ou embauché(e)s pour un emploi auprès de la Cour, au cours de ou à l'issue de leur stage.

Contexte institutionnel

Les Chambres de la CPS

- La Cour pénale spéciale est composée du parquet spécial et de quatre chambres, soit la Chambre d'instruction (organisée en trois « Cabinets » d'instruction), la Chambre d'accusation spéciale, la Chambre d'assises (organisée en « Sections » d'assises) et la Chambre d'appel.
- Les attributions des Chambres de la CPS consistent à rendre des décisions ou des ordonnances, orales ou écrites, sur des requêtes déposées par les parties et les participant(e)s, à mener l'instruction et procéder au jugement au fond, sur la base d'une analyse des arguments et preuves admis.
- En outre, les juges des Chambres prennent part aux travaux d'amendements au Règlement de procédure et de preuve, au Règlement intérieur de la Cour ainsi qu'à la rédaction des directives pratiques et à diverses autres responsabilités.

Le Parquet spécial près la CPS

- Le Parquet spécial tient lieu de Ministère public près la CPS et comprend un Procureur Spécial International, secondé par un Procureur Spécial Adjoint National et assistés par au moins deux Substituts. Lorsque le nombre des substituts est impair, la majorité numérique est accordée à la partie internationale.
- Le Procureur Spécial a l'initiative des poursuites et examine, dans chaque cas, si la compétence de la CPS peut être retenue ou si l'affaire relève des juridictions pénales ordinaires.
- Le Parquet spécial près la CPS, est indépendant et s'interdit de recevoir quelque injonction des autorités politiques ou de quelque groupe de pression et décide de la suite à donner aux dénonciations à lui soumises par le Ministre de la Justice, garde des Sceaux.

- Dès qu'il a des raisons de croire qu'un crime relevant de la compétence de la Cour a été commis et doit être poursuivi devant celle-ci, le Procureur Spécial ouvre une information par la Chambre d'instruction en la saisissant par réquisitoire introductif.

Le Greffe de la CPS

- Le Greffe de la Cour Pénale Spéciale est composé d'un Service Central placé sous l'autorité d'un Greffier en Chef national, d'un Greffier en Chef adjoint international et d'un nombre de greffiers nationaux conforme aux nécessités du service.
- Le Greffe accomplit des fonctions non-judiciaires pour assister la CPS dans l'exécution de son mandat.
- Il regroupe aussi en son sein, l'Unité de la Sécurité, l'Unité de Protection des victimes et témoins (USPVT), le Service d'aide aux victimes et à la défense (SAVD), l'Unité « Communication et sensibilisation », l'Unité de Technologie de l'information et de la communication, l'Unité de Gestion de l'Information, l'Administration, la Logistique et l'Unité de soutien aux chambres.

Langues de travail

- La langue de travail de la CPS est le français.
- D'autres langues sont aussi utiles pour le travail de la Cour, notamment le sängö, l'anglais et l'arabe.

Statut des stagiaires

Qualité de stagiaire

- Les stagiaires ne sont en aucun cas considéré(e)s comme des membres ou employé(e)s de la CPS.
- Les stagiaires n'exercent aucune fonction d'encadrement et ne peuvent représenter la CPS à titre officiel. Ils ne font pas valoir cette qualité.

Normes de conduite

- Les stagiaires sont tenu(e)s d'observer l'ensemble des règles, règlements, instructions, procédures et directives en vigueur au sein de CPS, ainsi que les règles et conditions énoncées pour le stage.
- Les stagiaires doivent s'abstenir de tout comportement susceptible de causer du tort à la CPS et de toute activité incompatible avec les objectifs et les intérêts de la CPS.
- En outre, les stagiaires sont tenu(e)s de respecter l'impartialité et l'indépendance qui sont les principes cardinaux de la Cour et, partant, de ne rechercher ni d'accepter aucune instruction émanant d'un gouvernement, de toute autorité ou de toute personne extérieures à la CPS.
- Tou(te)s les stagiaires doivent signer un engagement de confidentialité et sont, à ce titre, tenu(e)s de respecter la confidentialité de toute information non publique qui leur est communiquée par la CPS ou par tout employé de la Cour pendant leur stage. Les stagiaires sont soumis à une obligation de confidentialité et au secret professionnel tout au long de leur stage et après la cessation de celui-ci ;

- Sauf autorisation expresse du Greffier en Chef Adjoint International, après avis du Président, du Vice-président, Procureur Spécial, Greffier en Chef, selon les circonstances, les stagiaires ne publient, ni pendant, ni après leur stage à la CPS, aucun rapport ou article préparé sur la base d'informations obtenues dans le cadre du Programme de stage. Les autorisations sont données expressément par écrit.

Autres critères :

Dans le cadre des efforts de la CPS de renforcement de capacités centrafricaines en matière de lutte contre l'impunité, les ressortissant(e)s de la République centrafricaine, des pays de la sous-région et des pays africains sont vivement encouragé(e)s à présenter leur candidature.

Responsabilité civile

Les stagiaires résidant en RCA sont tenu(e)s de fournir une attestation de responsabilité civile en République centrafricaine.

Accidents et/ou maladie

- La CPS n'assume pas la responsabilité des dépenses résultant de tout accident et/ou maladie survenant lors du stage ;
- Les stagiaires, n'étant pas de citoyenneté centrafricaine, doivent disposer d'une police d'assurance-vie et d'assurance de responsabilité civile en cas de présence à Bangui.

Possibilité de rémunération

La possibilité de subvention du stage

- Les Candidat(e)s stagiaires pouvant bénéficier de financements de leurs stages par des tiers sont encouragé(e)s à solliciter ces derniers. Une attestation d'admission au stage pourra être délivrée par le greffier en chef adjoint de la CPS.
- Chaque candidat(e) au stage doit préciser dans sa candidature si l'offre de stage ne sera acceptée qu'en cas d'octroi d'une indemnité.